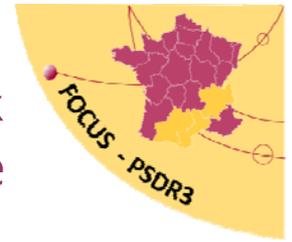




# Solutions collectives d'adaptation aux aléas climatiques pour les élevages de la zone péri-méditerranéenne



Une succession de sécheresses fortes a marqué les années 2000. L'impact de ces aléas climatiques sur les élevages péri-méditerranéens a été important et a réaffirmé la nécessité d'anticiper l'adaptation des systèmes fourragers à ce nouveau contexte. La présente étude vise à mieux connaître les marges de manœuvre d'adaptation que peuvent trouver les éleveurs dans le collectif et à l'échelle du territoire. Quatre exemples de solutions conjoncturelles étudiées plus en détail sont présentées.

Sécheresse  
Adaptations  
Actions collectives  
Références

## Contexte de l'étude

La première partie du programme Climfourrel a permis de montrer que l'évolution régulière du climat moyen sur la zone d'étude peut s'accompagner d'accidents climatiques (gelées tardives, sécheresses sévères) plus marqués. Sur les années 2000 par exemple, une série de sécheresses fortes a mis en difficultés nombre d'exploitations.

Face à ces aléas, plusieurs pistes d'adaptation peuvent être étudiées. Les éleveurs peuvent chercher à modifier leur système d'exploitation par des solutions individuelles internes aux exploitations d'élevage (vente de cheptel, reconquête de surfaces pastorales). Mais d'autres marges de manœuvre existent à une échelle plus large. Les opérations « collectives », prenant appui sur des complémentarités territoriales (plaine/montagne, céréaliculture/élevage) ont existé à chaque grande sécheresse en France. Une partie du programme Climfourrel a donc été dédiée à l'étude de ces solutions et de leur efficacité.

Les premiers travaux ont permis de définir, inventorier et classer les actions qui pouvaient relever de cette problématique et d'en élaborer une typologie. A partir de cette typologie, certaines opérations ont été analysées plus finement : les conditions de réalisation, les points forts/faibles, et la reproductibilité.

## Un élément de réponse au manque d'information

Ce travail s'inscrit dans une étude plus large qui a permis d'esquisser une typologie de l'ensemble des solutions mobilisant des marges de manœuvre territoriales ou collectives.

Les adaptations mises en œuvre face aux aléas climatiques sont encore peu étudiées. Les références sur les actions possibles manquent, à tel point que les organisateurs réinventent à chaque fois tout un dispositif.

Pour gagner en efficacité, en rapidité mais aussi pour ne pas répéter les erreurs, face à une sécheresse forte, les responsables professionnels ont besoin d'information.

C'est donc l'objet de ces fiches, qui peuvent aussi servir de support pour animer des échanges d'expériences entre les éleveurs qui permettent aussi des progrès remarquables.

### Sécheresse

Le maïs-ensilage de l'Association Sécheresse 2003 est prêt

## Les camions livrent l'Aveyron

Depuis lundi, une noria de camions livre le maïs-ensilage de Tern-et-Gervaux commandé par les éleveurs aveyronnais membres de l'Association Sécheresse 2003 (1). Il faudra sept semaines pour distribuer les cinq silos d'aliments à bovin.

Six camions lundi, 12 mardi, 12 mercredi... les quatre silos de la ferme de Tern-et-Gervaux ont été livrés par les camions des éleveurs aveyronnais qui complètent les autres approvisionnements des camions des sociétés. Service (Lundin et Patrick) de Tern-et-Gervaux. Une filière de sept camions qui donne un confort de livraison de précieuses maïs-ensilage commandé par 140 éleveurs aveyronnais pour nourrir les truies, et pallier le déficit énergétique de la sécheresse.



La livraison de maïs-ensilage doit durer sept semaines.

Pour les deux éleveurs qui ont voulu donner un coup de main à l'équipe des silos, l'association régionale de l'élevage, un

l'organisation de transport et de la livraison de maïs. Même pendant les jours, et tant dans la journée, la téléphone

mètres de long par 4,5 m de haut, il n'est pas toujours aisé d'accéder aux exploitations. Il faut parfois attendre les chemins. Près de 200 éleveurs... Mais notre objectif est de leur proposer d'être dans un délai de trois jours, pour qu'il puissent reformer leur silo. Et un silo sans acide n'est pas consommable. Vu la rareté de maïs silage de 40 %, les éleveurs ne doivent pas l'impulser de manière chère mais un tonnage légèrement inférieur à celui qui était prévu. « Je suis sûr de 10 % de manœuvre, c'est ce que caractérise la valeur ajoutée de maïs », commentait Claude Pélissier et Michaël Bouchet.

Les routes aveyronnaises sont étroites et sinueuses souvent pavées de pierres usées aux chaudières. Rien à voir ici avec les routes des Landes, « nous sommes toujours bien accueillis par les éleveurs, et ce est normal. Il nous donne un coup de main. Mais notre rôle est de l'éclairer et de lui donner l'élément, il ne peut pas toujours décider de faire les manœuvres ». Quant

### Auteurs

- Sylvain DELERCE (OEIR SUAMME)
- Charles-Henri MOULIN (Montpellier SupAgro)
- Edmond TCHAKERIAN (Institut de l'Elevage)

### Partenaires

- OEIR SUAMME, Chambres d'Agriculture de l'Ardèche, de l'Aveyron
- Institut de l'Elevage Montpellier SupAgro
- INRA - UMR SELMET (Système d'Elevage Méditerranéens et Tropicaux)



## De l'inventaire à la typologie

Il s'est d'abord agi de définir précisément les actions concernées. La définition suivante a été retenue :  
 « Tous types d'actions permettant l'adaptation des systèmes d'élevage péri méditerranéens à la nouvelle donne climatique, basées sur des formes d'association ou d'organisation collective, ponctuelles ou pérennisées, qui ont été tentées et/ou mises en œuvre à l'échelle d'un territoire, valorisant des complémentarités territoriales, c'est-à-dire dégagant des marges de manœuvre de sécurisation, conjoncturelles ou structurelles, en dehors de l'exploitation. »

L'ensemble des actions répondant à cette définition ont été inventoriées dans 8 départements (Région Languedoc-Roussillon, Ardèche, Drôme et Aveyron) : 68 actions ont ainsi été repérées dont 52 satisfont complètement à la définition de référence.

Pour permettre une lecture synthétique et complète de ces données, une typologie des actions a été réalisée fondée principalement sur leur contenu (fig.1).

Une première distinction est faite entre les solutions techniques et les solutions organisationnelles (non exclusives). Le deuxième niveau de classification repose sur les différentes stratégies mises en œuvre. Le nombre de cas relevant d'un type donné permet d'estimer l'importance relative de ces différentes stratégies.

### Solutions techniques

#### Exporter des animaux

- externaliser la croissance des VL

#### Augmenter les surfaces pâturables hors exploitation

- transhumances
- projets sylvo pastoraux, CPP, MAE DFCI
- Autorisations exceptionnelles ONF

#### Augmenter les surfaces fourragères de stock

- arrachages viticoles

#### Augmenter les approvisionnements

- Opérations maïs ensilage
- Opération paille et foin
- Coproduits
- Filières locale fourrages

#### Limiter les répercussions sur l'année suivante

- Campagnes de re semis des prairies

### Solutions organisationnelles

#### Les comités sécheresse

#### Concertation collective pour modifier les règles d'accès à l'estive

Départements

07	11	12	26	30	34	48	66
----	----	----	----	----	----	----	----

Total

			1					1
--	--	--	---	--	--	--	--	---

		3		1	1		2	15
--	--	---	--	---	---	--	---	----

				1			2	
--	--	--	--	---	--	--	---	--

				1			2	
--	--	--	--	---	--	--	---	--

1	1		1	1		1	1	5
---	---	--	---	---	--	---	---	---

--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--

1	1		1	1		1	1	23
---	---	--	---	---	--	---	---	----

--	--	--	--	--	--	--	--	--

	4			1				5
--	---	--	--	---	--	--	--	---

--	--	--	--	--	--	--	--	--

	1	4				1		23
--	---	---	--	--	--	---	--	----

1	1	2		2	1	2		
---	---	---	--	---	---	---	--	--

1		1			1		1	
---	--	---	--	--	---	--	---	--

1		1	1				1	1
---	--	---	---	--	--	--	---	---

--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--

								1
--	--	--	--	--	--	--	--	---

		1						
--	--	---	--	--	--	--	--	--

		1						
--	--	---	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--

1		2	1			1		5
---	--	---	---	--	--	---	--	---

--	--	--	--	--	--	--	--	--

			1					1
--	--	--	---	--	--	--	--	---

--	--	--	--	--	--	--	--	--

			1					1
--	--	--	---	--	--	--	--	---

--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--

5	7	14	5	6	3	5	7	
---	---	----	---	---	---	---	---	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Total							52
-------	--	--	--	--	--	--	----

Fig. 1 : Typologie des actions collectives inventoriées

## Analyse et caractérisation des actions

Au-delà du contenu, les actions ont été analysées et caractérisées notamment par rapport à deux critères :

La **nature de l'offre fourragère mobilisée** : certaines actions reposent sur une offre incertaine : par exemple quand les fourrages sont accordés à titre gratuit (solidarité). Ces avantages ne sont possibles que suite à un événement exceptionnel donc rarement.

D'autres actions à l'inverse mobilisent des fournisseurs qui s'accommodent très bien d'une demande exceptionnelle. On peut donc a priori toujours compter dessus. Elles ont souvent un caractère purement marchand (par exemple les opérations maïs).

On voit ainsi se dessiner un gradient de capacité de l'offre mobilisée à tolérer une demande aléatoire

**L'impact de l'action sur l'exploitation** : La rapidité de mise en œuvre des actions dépend de l'impact qu'elles ont sur l'organisation de l'exploitation bénéficiaire. Elles peuvent modifier le système fourrager, l'organisation du travail, le planning des reproductions... Il y a donc là encore un gradient de réactivité entre les actions impliquant une modification profonde du système (par exemple l'introduction d'une transhumance inverse) et les actions utilisables au coup par coup qui ne modifient que la composition de la ration (par exemple les achats collectifs de fourrages), ou la nature des surfaces à pâturer.

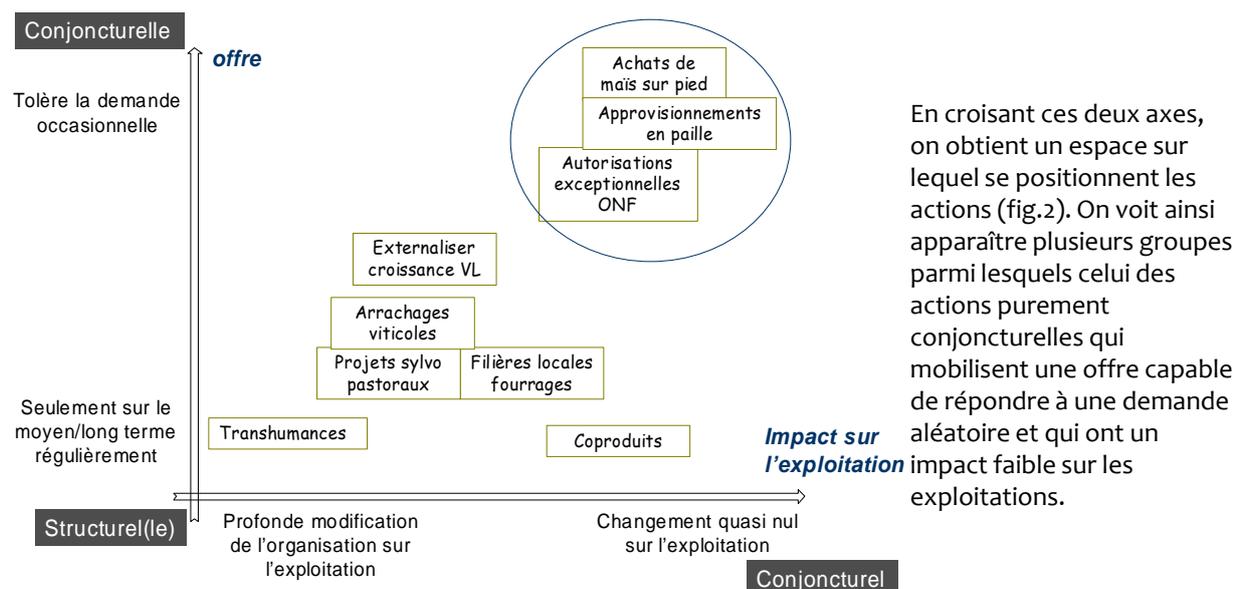


Fig. 2: Nature des solutions en terme d'offre et d'impacts sur l'exploitation

Le choix a été fait d'étudier plus finement ce groupe d'actions qui permettent aux éleveurs de faire face plus aux aléas qu'au changement climatique global. Le constat a cependant été fait que l'anticipation plus structurelle, notamment pour assurer l'offre, serait une piste importante pour l'amélioration des solutions étudiées.

Il s'agit principalement des 4 types d'actions décrites dans les fiches présentées ci-après.

La première phase a permis de vérifier l'hypothèse de travail principale selon laquelle il existe « des marges de manœuvre supplémentaires/complémentaires de celles employées sur l'exploitation en mettant en jeu des stratégies collectives valorisant les complémentarités territoriales ». Un corpus d'actions répondant à cette définition a en effet pu être constitué. Il existe donc bien des moyens collectifs de mettre à profit les complémentarités territoriales pour faire face aux aléas climatiques.

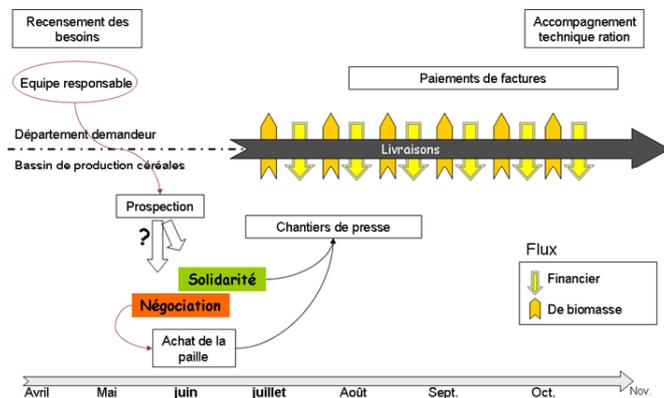


## Approvisionnements collectifs en paille

Public cible	Rayon d'action	Coût des fourrages	Quantités disponibles	Reproductibilité	Période de mise en place
Large	Large	Faible	Élevées	Moyenne	Mai à juillet

La paille est le fourrage de secours par excellence lors des années de sécheresse.

Le déroulement d'une opération collective d'approvisionnement en paille est résumé dans le schéma ci-contre. La première étape est déterminante : il s'agit de recenser les besoins des éleveurs aussi vite et précisément que possible. Cela permet de se positionner rapidement face aux fournisseurs potentiels. Une équipe est ensuite chargée de prospecter pour trouver l'offre adéquate.



A l'occasion de gros accidents climatiques, les céréaliers ont souvent donné par solidarité leur paille aux éleveurs en difficulté, à charge pour eux d'organiser et/ou de financer le pressage et le transport de la marchandise. Cette paille gratuite et en quantité est d'un grand secours pour les éleveurs. Le syndicalisme agricole joue un rôle déterminant dans le déclenchement de cette solidarité.

Mais il est souvent nécessaire de recourir au marché pour s'approvisionner, marché qui s'affole très vite les années de sécheresse sévère et généralisée. La spéculation aboutit parfois à des prix déraisonnables qui poussent les éleveurs jusqu'à aller s'approvisionner à l'étranger !

De nombreuses solutions ont été imaginées pour le transport de la paille, mais l'appel à des transporteurs « professionnels » reste tout de même incontournable. Comme le transport représente la majeure partie du prix final de la paille rendue exploitation (vu la faible masse volumique de la paille, les camions sont sous-chargés), et qu'il peut être difficile de trouver des camions disponibles de façon ponctuelle, le collectif et de grosses commandes groupées fournissent un avantage certain.

La technique des pailles ammoniaquées permettait naguère d'augmenter la valeur alimentaire de ce fourrage pauvre. Elle n'est aujourd'hui guère employée, principalement à cause d'une réglementation sur la sécurité qui est devenue trop contraignante et des besoins en main-d'œuvre qualifiée.

Un accompagnement technique sur l'intégration de la paille dans la ration peut être nécessaire chez les éleveurs qui ne sont pas habitués à ce type d'aliment.

### Conditions de réalisation

On peut considérer que les opérations paille sont toujours possibles. Il y a en effet toujours des négociants prêts à proposer la prestation complète d'une paille livrée sur l'exploitation. En revanche tous les efforts de solidarité et de participation bénévole au chantier permettent de faire baisser le prix final de la paille. La question est donc plus de savoir à quelles conditions l'opération peut aboutir à un prix de la paille le plus faible possible.

La rapidité et la précision du recensement des besoins est le premier élément déterminant. Les moissons dans le sud de la France interviennent tôt, autour de la fin juin, début juillet. S'ils ne sont pas prévenus des besoins de la filière élevage, les céréaliers suivent leur planning habituel et broient le plus souvent la paille directement avec la moissonneuse pour économiser le coût du chantier. C'est alors autant d'offre en moins, comme ce fut le cas en 2003 pour les aveyronnais avec les producteurs du bassin parisien.



## Approvisionnements collectifs en paille

Par solidarité, les céréaliers sont susceptibles de fournir de la paille à un faible prix voire même gratuitement. Même si le transport reste le poste de dépense principal, la part de paille gratuite est toujours un atout pour un prix final le plus faible possible. La paille est le fourrage de secours par excellence lors des années de sécheresse. Cette solution est utilisée depuis longtemps (grosses opérations paille en 1976 par exemple), d'autant qu'il y a encore peu de temps, la paille était considérée comme un résidu de la production céréalière, sans grande valeur.

### Avantages

La paille présente d'abord l'énorme avantage d'être **produite en grande quantité** et donc de pouvoir potentiellement dépanner un grand nombre d'éleveurs. Fin 1998, le Bureau Commun des Pailles et Fourrages (AGPB) estimait que sur les 20 millions de tonnes de paille produites en France chaque année, 40% étaient utilisées directement sur l'exploitation, 20% étaient régulièrement commercialisées et plus de 30% restaient au champ, brûlées ou enfouies. 5 à 6 millions de tonnes de pailles étaient ainsi potentiellement disponibles chaque année pour parer aux déficits fourragers. En 1976 par exemple, 4 millions de tonnes de cette paille avaient pu être mobilisés pour venir en aide aux élevages sinistrés.

La paille est le **fourrage le moins cher** que peuvent trouver les éleveurs en année de sécheresse. Après déduction des aides de l'état, des collectifs ont pu livrer en 2003 de la paille à 35€TTC la tonne.

Enfin ce fourrage sec (près de 99% de matière sèche) présente l'avantage d'être facilement manipulable : le transport longue distance et le stockage ne posent pas de soucis. Le **rayon d'action est donc important**.

### Limites

Il existe une forte **incertitude sur l'offre réellement disponible** et les conditions d'approvisionnement (prix, distance...). L'aléa climatique déséquilibre beaucoup le rapport habituel offre/demande et il peut être difficile de trouver de la paille à proximité. De plus, les dons de paille ne sont pas acquis par avance.

La paille ne résout pas non plus complètement le problème des éleveurs. La valeur alimentaire de ce fourrage est en effet faible. Elle permet de « lester » la ration mais **une complémentation notamment en concentrés est incontournable**, particulièrement dans les systèmes laitiers.

La masse volumique de la paille étant très faible, les camions ne sont chargés qu'à hauteur de 12 à 13 tonnes, c'est à dire bien en dessous de leur capacité. Le **prix du transport de paille**, ramené au poids est donc logiquement élevé.

### Reproductibilité

A moyen terme, c'est la « mémoire » des opérations précédentes mal conduites qui peut compromettre une opération paille. Des éleveurs ont parfois surévalué leurs besoins et mal géré les quantités commandées : la paille cédée par les céréaliers est alors restée sur les parcelles, perturbant le calendrier de travail des ces derniers. Aujourd'hui, certains céréaliers continuent de laisser la paille sur place mais demandent une « caution » sur la quantité demandée pour éviter ce genre de dérives.

Les opérations paille reposent sur le principe d'un coproduit sans destination fixe et sans grande valeur. Le caractère aléatoire de la demande des éleveurs n'est donc pas un handicap tant qu'il n'y a pas d'autre débouché intéressant. Mais le contexte change. La paille est de plus en plus monnayable grâce à ses nombreuses, et souvent nouvelles, utilisations : litière et aliment du bétail bien sûr mais aussi protection des sols en paillis, combustible de chaufferie, matériau de construction, isolant thermique, papier, artisanat.... D'un « résidu de la production céréalière », elle devient aujourd'hui un coproduit à part entière.

Sa valeur agronomique est aussi de mieux en mieux connue par les céréaliers qui se soucient toujours plus de l'entretien organique de leurs sols très sollicités. Avec l'augmentation des prix des engrais industriels, l'équivalent de fertilisation apportée par la paille en P et K ne peut même plus être compensé par le revenu généré par la paille vendue. Il est donc probable qu'il sera à terme de plus en plus difficile de trouver de la paille en quantité et bon marché.

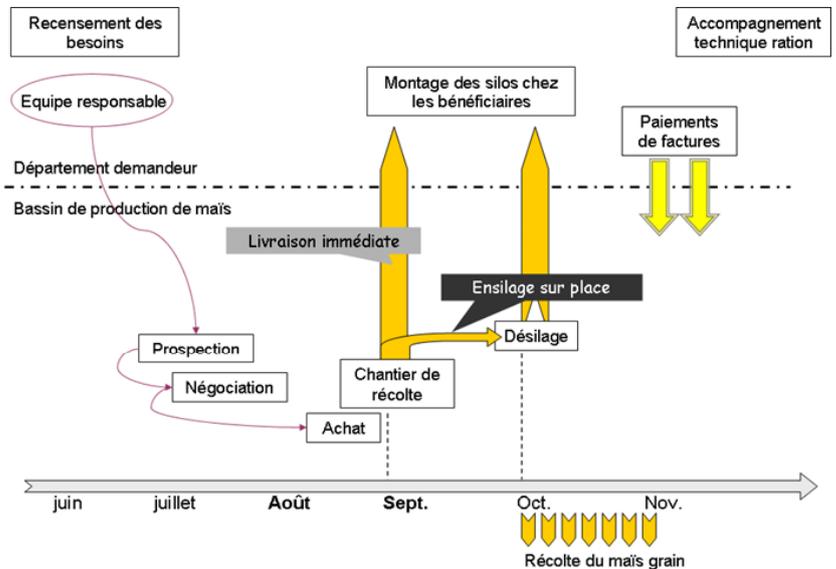
## Approvisionnement collectifs en maïs ensilé

Public cible	Rayon d'action	Coût des fourrages	Quantités disponibles	Reproductibilité	Période de mise en place
Large	Moyen (400km)	Élevé	Moyenne	Bonne	Août à octobre

Pour faire face au déficit fourrager causé par une sécheresse, des collectifs d'éleveurs, principalement laitiers, s'organisent pour s'approvisionner en maïs ensilage.

Le schéma de principe est représenté ci-contre. L'opération commence nécessairement par la collecte d'information sur la demande en fourrages.

Il s'agit ensuite de localiser les parcelles qui seront ensilées. Il est souhaitable que l'équipe de prospection intègre un technicien ayant une expertise technique sur le maïs. Il sera capable de faire le tri parmi les propositions qui se multiplient en année de sécheresse : les maïs souffrent en effet du manque d'eau et les maïsiculteurs cherchent volontiers à les vendre le plus vite possible.



Les opérations portent souvent sur des maïs irrigués initialement destinés au grain, que les maïsiculteurs acceptent de vendre précocement en ensilage, mais avec l'objectif d'un niveau de rémunération à l'ha équivalent. La négociation sur le prix est un exercice difficile car l'achat porte sur des parcelles dont il est difficile de prévoir le rendement et la qualité finaux. Des grilles techniques éditées par Arvalis peuvent apporter des éléments de réponse.

Le chantier d'ensilage est à la charge de l'acheteur. Mais la partie délicate est le transport car une fois haché par l'ensileuse, le maïs est un produit fragile qui doit être conditionné rapidement (12 à 24h maximum) afin qu'il conserve toutes ses qualités alimentaires et que sa conservation ne soit pas compromise par des fermentations aérobies.

Deux options sont alors possibles : récolter, transporter et ensiler directement chez l'éleveur, ou ensiler sur place puis revenir désiler et livrer. C'est principalement la distance entre la parcelle et le lieu de livraison ainsi que la disponibilité des transporteurs qui orientent le choix.

### Conditions de réalisation

La première limite est technique. Comme mentionné plus haut, l'ensilage est très sensible. Une mauvaise manipulation ou un ensilage trop tardif compromettent le processus de fermentation qui permet sa conservation. Il faut donc terminer et fermer le silo au maximum dans les 24h qui suivent le début du chantier d'ensilage. Avec un transport efficace, cela autorise des distances intéressantes.

Mais il faut croiser cette contrainte temporelle avec les coûts de transport, élevés vu la faible teneur en matière sèche de l'ensilage (en moyenne 35%). Dans le cas d'une opération aveyronnaise en 2003, le transport a représenté 27% du prix final du maïs !



## Approvisionnement collectifs en maïs ensilé

Dans les faits, aucune opération n'a dépassé 400km de distance. C'est semble-t-il le rayon d'action maximum pour ce type d'opération. Si le collectif ne trouve pas de maïs de qualité et en quantité dans ce rayon, l'opération n'est plus guère envisageable.

### Avantages

Le principal avantage de ces opérations est la **flexibilité** qu'autorise le maïs grâce au **positionnement temporel de son cycle végétatif** et au **double débouché** qu'il offre. Comme les autres cultures à double fin, on peut choisir au cours de son cycle végétatif sa destination finale. Le maïs grain se récolte entre octobre et début novembre. La récolte en ensilage intervient plus tôt, autour de fin août début septembre. Les surfaces destinées au maïs grain peuvent donc théoriquement toutes être ensilées : c'est autant de marge de sécurité. La décision d'ensiler une parcelle peut donc se prendre tard, ce qui laisse le temps aux éleveurs de bien recenser leurs besoins avant de devoir s'engager.

La **qualité du maïs** est par ailleurs très bonne si l'ensemble de la chaîne d'ensilage a été bien maîtrisée. Les maïs ensilés lors des années de sécheresse sont souvent des maïs à fort rendement destinés à la production de grain. Le rapport « MS épis / MS plante entière » est donc relativement élevé et assure une excellente valeur énergétique, souvent proche d'1 UFL / kg MS (cf. Lozère 2003 et Aveyron 2003). Contrairement à la paille, ce fourrage s'adresse donc en priorité à des animaux à forts besoins (systèmes laitiers). Malgré la manutention importante, aucun problème de qualité n'a été recensé.

### Limites

Le maïs ensilage acheté comme décrit plus haut est un **fourrage cher** : l'éleveur l'achète au prix du maïs grain (moisson déduite), à quoi il faut ajouter le prix du chantier d'ensilage et du transport. Cette solution se conçoit donc surtout pour les systèmes « intensifs ».

Nous l'avons dit, le maïs est un **produit fragile**, il nécessite donc une organisation très rigoureuse. Une fois démarré, le chantier doit être parfaitement cadencé avec le transport et les montages de silos sur les fermes.

### Reproductibilité

La reproductibilité de cette solution est a priori bonne dans la mesure où le maïs est une culture présente sur de nombreux territoires et dont la disponibilité n'est a priori pas compromise à condition que la disponibilité en eau d'irrigation et les restrictions ne se durcissent pas dans le futur, ce qui diminuerait l'intérêt de la culture du maïs.

L'autre raison est que cette solution semble contenter (presque) tout le monde : les acheteurs (comités des éleveurs) y trouvent une marchandise de bonne qualité, et surtout mobilisable immédiatement, ce qui leur permet de réagir sans avoir eu à anticiper, elle permet aux fournisseurs (les maïsiculteurs) de vendre leur maïs plus tôt, ce qui libère les parcelles et les met à l'abri de tout accident climatique, et au prix du maïs grain, c'est-à-dire sans manque à gagner. Il s'agit d'une relation purement marchande. D'une année sur l'autre, l'opération peut donc se répéter si nécessaire sans aucune préparation, et les maïsiculteurs acceptent parfaitement le caractère aléatoire de cette demande.

Il faut cependant signaler qu'il y a bien un perdant si les volumes sont importants : la coopérative qui commercialise habituellement le maïs grain des agriculteurs. Pour elle, ce genre d'opération est synonyme de manque à gagner car c'est autant de grain qu'elle ne commercialisera pas. Interrogée à titre d'exemple sur ce point, la CAPA (Coopérative Agricole de la Plaine de l'Ariège) reconnaît qu'il y a perte mais relativise l'importance du phénomène si ces opérations restent exceptionnelles et ne concernent qu'un petit pourcentage de la collecte totale.

Enfin il faut savoir que ces opérations sont lourdes à organiser. Bien que la plupart des éleveurs participent à l'opération, la coordination des opérations repose souvent sur quelques personnes (1 à 3 maximum) qui doivent supporter le surplus de travail et le stress engendrés par l'opération, notamment pour trouver les bons prestataires, assurer la bonne coordination des chantiers... Ce travail est souvent pris en charge par des techniciens de chambre, ou des éleveurs élus, c'est-à-dire qu'il s'ajoute au travail « normal ». Ce sont donc des périodes intenses, que les intéressés ne sont pas toujours prêts à répéter



## Autorisations exceptionnelles de pâturage de l'ONF

Public cible	Rayon d'action	Coût des fourrages	Quantités disponibles	Reproductibilité	Période de mise en place
Réduit	Faible	Quasi nul	Moyen	Bonne	Printemps à automne

En cas de forte sécheresse, les zones boisées procurent une ressource alimentaire intéressante pour les troupeaux : d'une part la protection qu'offre la strate arborée (ombre, fraîcheur, humidité) permet aux végétations sous-jacentes (herbacées et arbustives) de rester consommables plus longtemps, d'autre part les animaux peuvent brouter les rameaux feuillus et les rejets des arbres eux-mêmes. Il est donc intéressant pour un éleveur proche de massifs forestiers d'obtenir l'autorisation exceptionnelle d'y faire pâturer son troupeau.

Six cas d'autorisations accordées par l'ONF ont été recensés sur l'ensemble de la zone d'étude. Il existe aussi des arrangements possibles avec les propriétaires privés mais ils sont difficilement repérables lorsqu'il n'y a pas eu « médiation » et que cela s'est fait de gré à gré.

L'accès aux parcelles gérées par l'ONF est réglementé par le code forestier. Dans tous les cas, l'éleveur doit signer une convention d'utilisation accompagnée d'un cahier des charges particulier avant que le troupeau n'entre sur la parcelle. Sur les terres domaniales, l'ONF est seul juge et détermine les conditions d'accès. Dans les forêts communales relevant du régime forestier, le maire doit également donner son accord.

Les conventions d'utilisation prennent plusieurs formes : vente d'herbe sur pied, autorisation exceptionnelle de pâturage, convention annuelle de pâturage... L'attitude de l'ONF n'est en effet pas identique suivant les départements. Les contrats sont souvent précaires et peuvent être résiliés pour toute une série de raisons (défaut de gardiennage, risque de surpâturage, mise en défens, retour de conditions climatiques normales...).

La plupart du temps les autorisations de pâturage pour l'année sont gratuites et accordées pour quelques mois seulement en fonction des contraintes locales (protection d'espèces, chasses...). Dans certains cas cependant une participation financière peut être demandée.

Ex : un éleveur du Gard s'est vu accorder en 2006, suite à sa demande le pâturage du 4 juillet au 15 août de 57 hectares de bois pour un total de 525€, soit environ 9€/ha.

### Conditions de réalisation

L'exploitation doit être proche d'un massif forestier. La zone boisée à pâturer doit être suffisamment accessible et pénétrable, et apporter une ressource fourragère (strate herbacée, broussailles, branches basses des arbres...) suffisante.

Le pâturage n'est pas l'activité prioritaire pour l'utilisation des terrains de l'ONF. Les contraintes sur le calendrier comme les périodes de chasse, les nichées d'oiseaux rares, peuvent s'accumuler et la période de temps disponible pour le pâturage en être réduite. Pour que l'opération reste intéressante, il faut pouvoir faire correspondre les besoins de tout ou partie du troupeau à la période de disponibilité des parcelles.

La relation entre éleveurs et forestiers sur le territoire concerné détermine fortement la facilité d'accès à une autorisation exceptionnelle de pâturage.



## Autorisations exceptionnelles de pâturage de l'ONF

### Avantages

- Une solution qui est le plus souvent gratuite et qui même dans les cas où un loyer est demandé reste très compétitive (maximum observé : 9€/ha pour deux mois). De plus c'est une solution qui ne nécessite pas d'anticipation particulière.
- Une solution rapide et simple à mobiliser. Si l'éleveur connaît déjà les parcelles qu'il souhaite utiliser (ce qui est généralement le cas), un simple échange de courriers ou au maximum une réunion permettent d'amener les bêtes sur les parcelles. Cela en fait donc une solution très réactive. Cette solution offre des journées de pâturage en extérieur pour le troupeau et permet donc de retarder le retour aux bâtiments : économie de stocks fourragers, aspects sanitaires... Le passage du troupeau assure l'entretien du sous-bois au bénéfice du propriétaire.

### Limites

Cette solution s'adresse à un nombre réduit d'éleveurs. Nous avons vu que seules les exploitations proches de massifs forestiers peuvent en tirer avantage sans remettre trop en question leur système d'élevage et les conditions de travail.

Il existe une incertitude sur la disponibilité des terres de l'ONF. Les autorisations ne sont pas accordées systématiquement. Si l'ONF juge qu'une parcelle est trop fragile pour accueillir un troupeau ou que des travaux d'exploitation du bois sont prévus, l'autorisation ne sera pas accordée.

Un travail supplémentaire de garde des bêtes ou pour créer et gérer des parcs en forêt (avec des clôtures mobiles) est nécessaire.

### Reproductibilité

Les éleveurs sont globalement très satisfaits de ces opérations qui leur offrent réellement une solution sans préparation et à moindre coût.

Mais la disponibilité des parcelles forestières n'est pas garantie. En effet aucune règle n'existe qui pourrait garantir à l'éleveur d'obtenir une autorisation de pâturage en cas d'aléas.

D'autre part, certains éleveurs préfèrent, à la suite d'un épisode climatique difficile, sécuriser l'accès aux terres qu'ils ont utilisées en urgence en les contractualisant sous forme de convention pluriannuelle de pâturage (CPP). On change alors de concept puisque la CPP s'accompagne d'un loyer et engage les deux parties pour au moins 5 ans (elle s'apparente à un bail). Les terres ainsi contractualisées sont autant de surface bloquée qui ne peut plus être mobilisée ponctuellement en cas d'aléa.

Ce système gagnerait à être plus formalisé afin que les éleveurs puissent l'intégrer avec certitude dans leur stratégie de lutte contre l'aléa et qu'une forme de rétribution (par exemple assurer l'entretien) soit mise en place au bénéfice du propriétaire qui garantirait la mise à disposition. Une nouvelle forme de contrat est peut-être à concevoir.

L'ONF pourrait aussi réfléchir à intégrer explicitement cet objectif dans les plans d'aménagement forestier en y affectant des parcelles adaptées

## Constitution d'une cellule de gestion de crise : les groupes, comités, associations sécheresse

Public cible	Rayon d'action	Coût des fourrages	Quantités disponibles	Reproductibilité	Période de mise en place
Large	Moyen (département)	---	---	Moyenne	Mars à septembre

Pour coordonner les opérations d'approvisionnement collectifs, les responsables professionnels se dotent souvent d'une cellule (ou comité sécheresse) explicitement dédiée à la gestion des opérations sécheresse. Il s'agit de groupes plus ou moins revendiqués (mais bien identifiables) qui prennent en charge l'organisation des opérations pour l'ensemble du collectif. On différencie alors clairement les organisateurs des bénéficiaires (« clients » des prestations du comité).

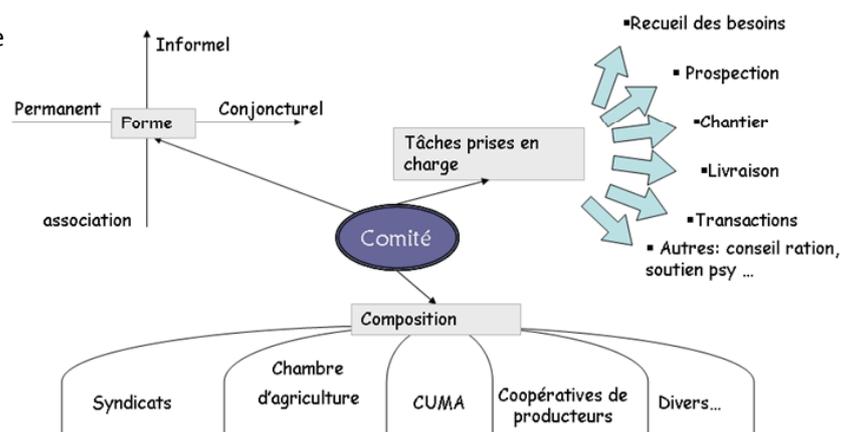
La diversité de formalisation rencontrée est grande, du simple espace de discussion informel, à l'association spécialement créée (statuts loi 1901) pour l'occasion. Ces comités coordonnent l'organisation d'une ou plusieurs actions « techniques ». Ils sont le centre de gravité des actions sécheresse dans les départements où ils sont mis en place.

Ils permettent de :

- centraliser l'information relative aux besoins exprimés par chaque éleveur, aux possibilités d'approvisionnement et plus généralement, de mettre en relation l'offre et la demande en fourrages ;
- mutualiser les moyens de gestion et de coordination (notamment le personnel) ;
- regrouper les besoins en fourrages pour acheter en gros ce qui donne plus de poids dans la négociation commerciale et permet des économies d'échelle.

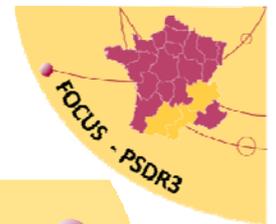
Les comités peuvent prendre des formes très diverses. Trois critères permettent de les caractériser.

- Leur **composition** : qui sont les responsables du comité et quels organismes représentent-ils ?
- Leur **forme** : s'agit-il d'une structure officielle ou d'un simple groupe informel de personnes reconnues comme organisateurs ? Le comité est-il pérenne ou conjoncturel ?
- Les **tâches** qu'ils prennent en charge : Le comité fait-il simplement de la mise en relation ou organise-t-il les chantiers, les livraisons... ?



5 cas de mise en place d'une telle organisation ont été recensés.

Parmi les tâches prises en charge par le comité, la gestion de la facturation est la plus déterminante pour le statut du comité. S'il décide de coordonner cette étape, il doit soit disposer de comptes propres avec une trésorerie assez solide, soit s'appuyer sur une structure préexistante qui accepte de jouer ce rôle (coopérative, association de développement...).



## Constitution d'une cellule de gestion de crise : les groupes, comités, associations sécheresse

### Conditions de réalisation

Il n'y a pas vraiment de conditions préalables à la formation d'un comité. Selon les rapports de force et l'importance des différents organismes d'appui à la filière élevage, chaque collectif adopte une forme spécifique. Les principaux obstacles au fonctionnement des comités sont les éventuelles concurrences ou mésententes entre les différents syndicats, et la relation avec les bénéficiaires.

En revanche certaines tâches assurées par le comité peuvent nécessiter des prérequis particuliers. Pour la gestion des transactions par exemple, il faut disposer d'un budget solide et flexible ou alors pouvoir se reposer sur un organisme auxiliaire.

### Avantages

Le **public des bénéficiaires est a priori très large**, sauf restrictions particulières, d'appartenance syndicale par exemple.

Le comité permet aux éleveurs sinistrés **de se doter d'une force de négociation et de lobbying** et de mobiliser des marges de manœuvre auxquelles n'ont pas accès les éleveurs seuls : prix et conditions pour les contrats, appuis politiques... Il peut aussi être le support d'une médiatisation pour sensibiliser les pouvoirs publics.

Les institutions trouvent dans les comités un **interlocuteur unique** et un **médiateur**, ce qui peut leur faciliter la tâche (distribution des aides, montages des dossiers calamité...)

### Limites

Le comité génère des **frais d'organisation** dus à l'ampleur des opérations coordonnées, frais qui peuvent se répercuter sur le prix final des fourrages.

La **lenteur de mise en route** des comités a pu dans certains cas nuire à leur efficacité. En 2003 par exemple, un comité a mis du temps à être opérationnel. Lorsqu'il fut finalement en mesure de passer des contrats, les négociations sur les principaux lots de fourrages disponibles localement étaient déjà terminées. Le comité a donc dû s'approvisionner plus loin, finalement en Seine-Maritime !

### Reproductibilité

Les actions entreprises par les comités sont presque toujours saluées par les bénéficiaires car elles apportent une vraie réponse à leur problème. D'autres éléments peuvent cependant compromettre la mise en place des comités.

Il est parfois difficile pour les comités de trouver la ressource fourragère adéquate pour répondre aux commandes qu'ils ont enregistrées. Les éleveurs déçus par l'action du comité auront beaucoup de mal à se réengager la fois suivante. Il y a donc là un effet « mémoire » négatif.

Mais le principal point noir est dû à la mauvaise répartition des coûts de transaction mentionnés plus haut. Dans la totalité des cas, les membres de l'équipe responsable se félicitent d'avoir participé à l'aventure, mais ne sont guère disposés à recommencer. L'organisation très lourde signifie de nombreuses heures passées en voiture, au téléphone, en réunion qui ne sont pas toujours dédommagées, ainsi qu'une exposition publique qui peut occasionner des désagréments. La reproductibilité d'un comité peut donc dépendre de la capacité de renouvellement de l'équipe responsable.

A noter cependant que certains comités sont mis en dormance/veille à l'issue de la crise et peuvent être réactivés ultérieurement.



## Pour aller plus loin...

- MOULIN, Charles-Henri (2011). *CLIMFOUREL. Accompagner l'adaptation des systèmes d'élevage péri-méditerranéens aux changements et aléas climatiques*, Projet PSDR, Régions Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées, Série Les 4-pages PSDR3.
- [www.climfourrel.fr](http://www.climfourrel.fr)
- DELERCE, Sylvain (2009). Recensement et analyse des solutions collectives d'adaptation à la sécheresse, valorisant des complémentarités territoriales. Mémoire de fin d'étude d'ingénieur, AgroParisTech

### Pour citer ce document :

DELERCE, Sylvain ; MOULIN, Charles-Henri ; TCHAKERIAN, Edmond (2011). *Solutions collectives d'adaptation aux aléas climatiques pour les élevages de la zone péri-méditerranéenne*, Projet PSDR, Régions Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées, Série Les Focus PSDR3.

### Plus d'informations sur le programme PSDR

- **PSDR Rhône-Alpes** : [psdr-ra@caprural.org](mailto:psdr-ra@caprural.org) ; [droybin@suacigis.com](mailto:droybin@suacigis.com)  
Site web: [www.psd-r-a.fr](http://www.psd-r-a.fr)
- **PSDR Languedoc-Roussillon** : [ollagnon@supagro.inra.fr](mailto:ollagnon@supagro.inra.fr)  
Site web : [www1.montpellier.inra.fr/PSDR/](http://www1.montpellier.inra.fr/PSDR/)
- **PSDR Midi-Pyrénées** : [danielle.galliano@toulouse.inra.fr](mailto:danielle.galliano@toulouse.inra.fr)  
Site web: <http://www4.inra.fr/psdr-midi-pyrenees>
- **Direction nationale PSDR** : André Torre (INRA) - [torre@agroparistech.fr](mailto:torre@agroparistech.fr)  
**Animation nationale PSDR** : Frédéric Wallet (INRA) – [wallet@agroparistech.fr](mailto:wallet@agroparistech.fr)

Pour et Sur le Développement Régional (PSDR), 2007-2011  
Programme soutenu et financé par :



Les partenaires du projets PSDR sont :

